

NOUVEAUTES DES ABONNEMENTS SOLIDAIRES TAG A COMPTER DU 1ER FEVRIER 2020

Les Pass Solidaires Pastels évoluent.

NOUVEAU : Achetez et démarrez votre abonnement quand vous voulez.

A partir du 1er février, les Pass Solidaires Pastels sont valables pendant 30 jours à compter de leur première validation.

Les 4 abonnements mensuels « Pastel 1 », « Pastel 2 », Pastel 3 » et « Pastel 4 » fonctionnent désormais comme l'ensemble des abonnements mensuels TAG.

Précédemment, ces titres étaient valables du 1er jusqu'au dernier jour du mois.

Pour les abonnés, c'est plus de souplesse, puisqu'ils achèteront désormais leur abonnement n'importe quel jour du mois. De même, ils commenceront à utiliser leur titre quand ils le souhaitent. C'est la première validation qui active l'abonnement, valable ensuite pendant 30 jours.

Important : pour éviter de se faire verbaliser, il faut bien penser à valider et activer son abonnement. Les abonnés concernés n'avaient jusqu'à présent pas tous pris l'habitude de valider leur titre, valable de date à date.

Pour rappel : la validation est demandée à chaque montée et à chaque correspondance. La validation se fait sur les quais des tramways et à bord des bus.

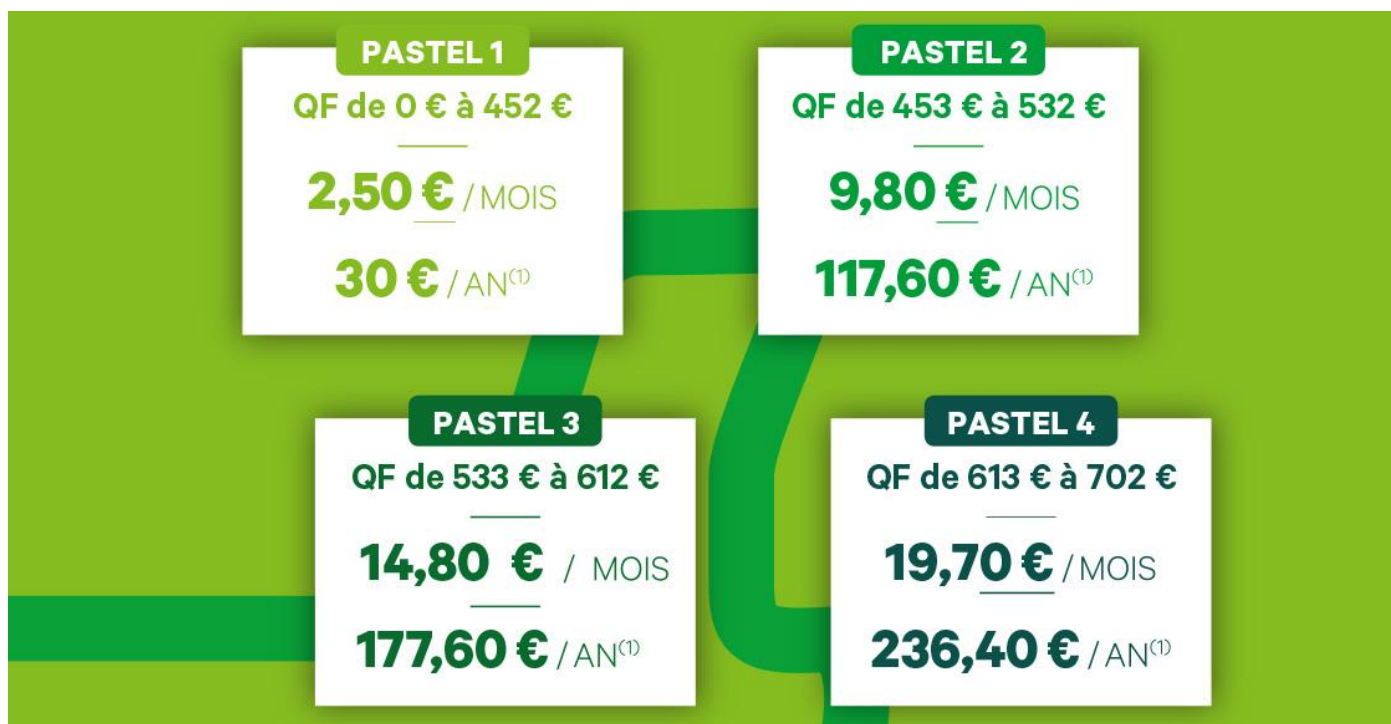
Comment connaître la date de fin de validité de son abonnement ?

La date de fin de validité est inscrite sur l'écran de validation. A chaque validation, la personne peut se rappeler à quel moment renouveler son titre de transport. Tous les abonnements sont à valider à chaque trajet et à chaque correspondance.

Les Pass Solidaires Pastel sont des abonnements dont le tarif est établi suivant le quotient familial.

A partir du 1^{er} février, les tranches de quotient familial évoluent.

La tarification s'applique à l'ensemble des ayants droit du foyer.



(1) Les Pass Solidaires annuels sont réservés aux personnes âgées de 65 et plus, ou invalides à 80 et plus.

Les Pass Solidaires sont disponibles à la vente :

- Aux distributeurs automatiques
- En agences de mobilité et points service
- Dans les relais TAG
- Par correspondance
- Sur la boutique en ligne
- Sur l'application mobile disponible sur l'[AppStore](#) ou [Google Play](#)

Ces évolutions concernent les abonnements vendus à partir du 1^{er} février 2020.

Du 20 au 31 janvier 2020, sont encore vendus les Pass Solidaires Pastel mensuels valables pour la période calendaire du 1^{er} au 29 février 2020 et suivant le barème actuel des tranches de quotient familial.

Pour tout savoir sur la tarification solidaire, rendez-vous sur tag.fr/tarification-solidaire

Contact presse :
Gwendoline WOLF - Responsable marketing
06 30 17 90 40 / 04 76 20 65 19 ou g.wolf@semitag.fr